

Représentants du personnel au CTPC du Cemagref
SUD Recherche EPST – FO – CGT - SNIGREF

Réunion du CTPC du Cemagref du 30 mars 2004

Dossier « plan stratégique »

Le Directeur Général du Cemagref présente au CTPC du 30 mars puis au CST du 31 mars et au CA du 1^{er} avril un « rapport d'étape » du plan stratégique en cours d'élaboration qui définit les nouveaux thèmes et unités de recherche. Même si le document final ne sera présenté qu'en juin, les « avis et recommandations » sollicités auprès de ces instances entérineront « définitivement » les grandes options prises.

Alors même que ces options retenues par la DG entraînaient des suppressions et réorientations d'activités et donc des conséquences graves sur les agents (y compris en gestion de la recherche), les délais impartis (quelques semaines), les pressions individuelles exercées sur certains agents pour les faire partir, n'ont pas permis que soit menée une réflexion collective au sein de l'Etablissement.

Les informations qui remontent des différents groupements nous montrent que de nombreux désaccords persistent sur la définition même des TR et la lisibilité des découpages : ainsi à Rennes (ex-Terreau), Aix-en-Provence (Ricomed), Nogent (Biofor), Clermont (ex-Ecofrich) pour ne citer que ceux-ci. Les discussions doivent être reprises sur le fond.

Le personnel a demandé le report des échéances du plan stratégique à la fin de l'année par voie de pétition, sans être entendu.

Les représentants du personnel ont répété dans les instances de concertation (commission carrières, réunion DG/Organisations syndicales) qu'il était nécessaire de prévoir des mesures d'accompagnement des mobilités contraintes. Le projet présenté aujourd'hui est loin de correspondre à nos attentes : il reste un catalogue de bonnes intentions, sans engagements précis. Là aussi, la discussion doit être poursuivie sur le fond.

Conscients de ce que la DG entend faire passer son projet à marche forcée dans le mépris le plus total du personnel, les représentants du personnel SUD, FO, CGT et SNIGREF, décident de ne pas cautionner une telle attitude en refusant de siéger.

Antony, le 30 mars 2004.

Déclaration préalable lue au nom de l'ensemble des représentants du personnel au CTPC